MAI - JUIN - JUILLET 2024

N° 255

RÉGUINY INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE

LE MOT DU MAIRE

Jean-Luc LE TARNEC

Vous trouverez sur ce bulletin les comptes rendus des conseils municipaux de mars et mai.
En mars, nous avons présenté et approuvé les comptes de gestion 2023 et le budget 2024 qui malgré l'augmentation de certaines charges en fonctionnement dont l'électricité et le fort niveau d'investissement, restent satisfaisants en terme de résultat. Notre épargne brute reste dans la moyenne des années précédentes et notre délai de désendettement est inférieur à 4 ans. C'est la raison pour laquelle nous pouvons nous projeter et continuer à investir pour la commune. Cette volonté d'investir est cependant conditionnée à l'obtention de subventions. En effet, sans les subventions de nos différents partenaires, nous ne pourrions envisager de tels projets. Ce fut le cas pour la construction du groupe scolaire financé à 50% par les subventions. Cela devra être le cas également pour nos projets 2025 et 2026 dans le cadre du programme « petites villes de demain ». Pour rappel, 4 décisions ont été prises :
-Rénovation énergétique de l'espace culturel
-Création d'un nouveau parking à la salle omnisports
-Aménagement d'un espace de vie à l'emplacement de l'ancienne caserne
-Aménagement de la rue Saint Clair et de la place de l'église.

D'autres positions ont également été prises pour l'habitat et la création d'un passage piéton entre la rue Saint Clair et la rue Guy Ropartz en préemptant sur l'acquisition de la parcelle de l'ancien contrôle technique. Cette préemption est confiée à l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) au même titre que nous lui avons confié l'acquisition des bâtiments vacants face à la place de l'église avec une procédure qui est en cours.Pour ce second semestre 2024, notre objectif est de réceptionner les travaux de l'école, d'avancer les études de programmation des projets cités ci-dessus, de faire face à quelques imprévus dont l'église qui après avoir été rénovée, fait apparaître la fragilité du beffroi que nous devrons remplacer. Cette opération ne sera pas simple avec la présence et le poids des cloches.
Si au niveau local, nous travaillons sereinement et faisons tout pour concrétiser nos projets, je reste plus inquiet sur l'évolution politique au niveau national.
Nous avons besoin de sérénité, espérons que cette période estivale nous permette de profiter pleinement des vacances.
Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et de bonnes vacances.

AVIS DE LA MAIRIE

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pendant les congés du personnel administratif, la mairie sera fermée les LUNDIS du 8 juillet jusqu'au 19 août inclus.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en avril, mai et juin 2008 sont invités à se présenter en Mairie pour leur recensement.

INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE RENTRÉE 2024/2025

Les parents dont les enfants vont faire leur entrée ou leur réinscription à l'école du Sacré Coeur ou à l'école publique doivent **IMPÉRATIVEMENT INSCRIRE OU RÉINSCRIRE LEUR(S) ENFANTS(S)** au restaurant scolaire et/ou garderie.
Pour cela, vous devez aller sur le site de la commune www.reguiny.com :

- Rubrique Enfance, Jeunesse, Scolarité :
  Restaurant scolaire
  Garderie.

Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique, n'oubliez pas de transmettre votre RIB en Mairie ou sur mairie@reguiny.bzh
L'accès aux services sera refusé s'il n'y a pas d'inscription(s) de faite(s) au préalable.
Merci pour votre compréhension.

BUREAU DE POSTE

Le bureau de poste de Réguiny sera fermé :

- du 8 au 21 juillet
- et du 26 août au 1er septembre.

Vos instances seront disponibles à l'agence postale de Radenac.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Du 16 janvier au 15 février 2025 se déroulera le recensement de la population. 4 agents recenseurs seront recrutés pour assurer la collecte du recensement auprès des habitants. Si vous êtes intéressé(e) vous pouvez d'ores et déjà vous adresser à la Mairie.

MAIRIE
02.97.38.66.11
MAIRIE@REGUINY.BZH

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI
14 H – 16 H
MARDI, JEUDI ET VENDREDI
8 H 30 – 12 H 30 ET 14 H – 16 H
MERCREDI
8 H 30 – 12 H 30
SAMEDI
8 H 30 – 12 H 00
-
PERMANENCES DU MAIRE
ET DES ADJOINTS :
SUR RENDEZ-VOUS.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE :
SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 69 54 65
-
CONCILIATEUR DE JUSTICE :
LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS DE
10 H A 12 H SUR RENDEZ-VOUS
TÉL : 02 97 38 66 11
-
LA POSTE
HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9 H À 12 H
DÉPART DU COURRIER TOUS LES JOURS
À 15 H
LE SAMEDI À 11 H 30
TÉL. 02 97.07.10.64

PARUTION DU PROCHAIN
BULLETIN MUNICIPAL
OCTOBRE 2024

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 21/05 - ADEKWATTS, 38 Le Pas du Loup, installation de panneaux photovoltaïques
- 07/06 - Corinne BAYER, 29 Rue de la Belle Aurore, Isolation extérieure
- 24/06 - Alain LE BRIS, 7 Rue Lavoisier, abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 15/05 - François MOREAU, 49 et 51 Rue du Général de Gaulle, extension d'habitation et construction de 4 logements
- 05/06 - Fabienne NICOLAS, 27 Rue de la Belle Aurore, construction d'un garage.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- 29/04 - Ethan LE PIOUFLE, 10 Bis Rue Lamennais
- 14/05 - Victoire et Iris LE FLOCH, 1 Le Landier de la Belle Aurore
- 23/06 - Valentin LE GAREC, 7 Coëtdrien

MARIAGES

- 04/05 - Alexandre GUILLAS et Pauline BLANCHARD
- 25/06 - David PILLON et Céline FAVÉ

DÉCÈS

- 08/05 - Marie-Annick BOUCICAUD Veuve LE TARNEC, 74 ans, 19 Allée des Tulipes "Résidence Le Clos Neuf"
- 01/06 - Madeleine GUILLARD Veuve LECUYER, 99 ans, 11 Bel Air
- 17/06 - Yolande LE PERRUN, 69 ans, 15 Rue du Chanoine Martin

DÉCÈS EXTÉRIEURS

- Odille JÉGOREL née le 28 août 1936 à Réguiny est décédée le 27 avril 2024 à Saint-Laurent-En-Gâtines ((Indre-et-Loire)
- Pierre NOGUES né le 10 février 1924 à Réguiny est décédé le 18 mai 2024 à Cognin (Savoie).
- Marcel POULET né le 9 mai 1952 à Réguiny est décédé le 28 juin 2024 à Lorient.

PONTIVY COMMUNAUTÉ

CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 16 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Madame Sophie CAILLERE, Adjointe.

Présents : MM. Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Emmanuelle TENIER.
Absent excusé représenté : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, Anne TANGUY pouvoir à Sandra ROBERT, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN.
Absent excusé : Jean-Luc LE TARNEC
Absent : Wilfried POTEL

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 16
Secrétaire de séance : Sandra ROBERT

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal les comptes de gestion et comptes administratifs 2023.
Après avoir détaillé l'ensemble du compte administratif du budget principal et des budgets annexes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la bonne gestion de ceux-ci par M. Le Maire.

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
Fonctionnement	1 442 811,77 €	1 907 462,10 €	363 641,08 €	828 291,41 €
Investissement	2 825 586,45 €	1 928 046,99 €	626 775,27 €	-270 764,19 €

RESIDENCE LE CLOS NEUF	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
Fonctionnement	143 858,74 €	142 136,32 €	11 236,54 €	-12 958,96 €
Investissement	48 413,76 €	143 391,36 €	143 391,36 €	-48 413,76 €

LOTISSEMENT DE SANTE	DEPENSES	RECETTES	REPORT 2022	RESULTAT 2023
Fonctionnement	124 668,40 €	152 432,40 €	27 763,93 €	0,07 €
Investissement	124 668,40 €	124 668,40 €	124 668,40 €	-124 668,40 €

2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 828 291,41 €.
Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget Commune comme suit :
- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) : 151 827,22 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) : 676 464,19 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués jusqu'alors.
Il propose de reconduire les taux d'imposition comme suit :
. Taxe foncière bâti 34,41 %
. Taxe foncière non bâti 54,10 %
. Taxe d'habitation 11,50 %
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITF 2024

Monsieur Cédric JOSSO, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 :

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 989 599,22 €	1 989 599,22 €
Section d'Investissement	2 906 624,19 €	2 906 624,19 €

Budget annexe « Lotissement de Santé »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	124 668,40 €	124 668,40 €
Section d'Investissement	249 336,73 €	249 336,73 €

Budget annexe lotissement « Résidence le Clos Neuf »

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	211 382,72 €	211 382,72 €
Section d'Investissement	222 296,48 €	222 296,48 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets présentés.

5 - VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Cédric JOSSO, adjoint aux finances, évoque la commission finances qui s'est positionnée sur le montant alloué aux associations.
Il rappelle que les subventions ne seront versées que sur présentation d'un dossier de demande de subvention complet.

Sport	22 953,75 €
ASSO. ST CLAIR FOOTBALL	2 047,50 €
ASSO. ST CLAIR BASKET	1 750,00 €
REG'ALADE	540,00 €
ACCA	697,50 €
REG RUN AND FUN	600,00 €
REGUIBAD	475,00 €
CYCLO CLUB REGUINOIS	688,75 €
LA TRUITE LOCMINOISE	130,00 €
ASSO PLEIN AIR (Marche)	50,00 €
SPORT LOISIRS CREDIN	150,00 €
TROPHEE CENTRE MORBIHAN	15 700,00 €
GYM ST JEAN BREVELAY	125,00 €

Culture - Patriotiques - Divers	3 250,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €
COMITE DES FETES/POMPIERS (feu d'artifice)	1 000,00 €
MINI BUGGY	250,00 €
RENDEZ-VOUS N'IMPORTE OU	500,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DU PAYS DE PONTIVY	500,00 €
CARTES SUR TABLE	500,00 €

Entraide - Solidarité - Ecole	1 986,50 €
SOCIETALE REGUINY MORBIHAN	247,50 €
ASSO. REP DE ROHAN	250,00 €
AMICALE LAÏQUE ECOLE PUBLIQUE	500,00 €
COMICE AGRICOLE	400,00 €
ANCIENS SAPEURS POMPIERS REGUINY	300,00 €
UTL DU PAYS DE LOCMINE	189,00 €
RESTOS DU COEUR	100,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de ces subventions d'un montant total de 28 190,25.

6 - TRANSPORT SCOLAIRE : ORGANISATION ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Cédric JOSSO, adjoint aux affaires scolaires indique au conseil que la mairie vient de recevoir un courrier de la région Bretagne relatif au renouvellement des contrats de transport scolaire.
Il stipule qu'un appel d'offres sera prochainement lancé par la Région pour assurer le transport scolaire à compter de septembre 2025.
Le nouveau contrat est prévu pour une durée de 10 ans soit jusqu'en 2035 et imposera la présence d'un accompagnateur pour les enfants de moins de 6 ans transportés dans des grands cars ou des véhicules de type 22 places. Le courrier précise également que seuls les véhicules de petites capacités ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir un accompagnateur.
La région Bretagne laisse également le choix du portage de la consultation, qui peut être un appel d'offres réalisé par la région Bretagne ou par la commune.

Pour rappel, le transport scolaire communal est organisé de la manière suivante :
Le matin, il y a deux grands cars. L'un revient de Pontivy à l'issue du service lycées et qui commence son service au Teil à Crédin. L'autre revient de Rohan (service collèges) et qui commence à Pont Hamon.
Le soir, il y a un unique grand car qui regroupe les deux services du matin et qui ensuite enchaine sur le service lycée de Pontivy.

Aujourd'hui ce sont 54 élèves (dont 15 de l'école publique en garderie) qui empruntent gratuitement le transport mis en place par la commune.

L'organisation du transport scolaire a fait l'objet d'une rencontre de la commission affaires scolaires afin d'échanger sur cette échéance de contrat. Aussi, dans un premier temps et compte tenu de l'ouverture de l'école publique au centre bourg pour la rentrée prochaine, il est proposé au conseil de supprimer la gratuité du transport et d'appliquer les tarifs définis par la région, à compter de septembre 2024.

Par ailleurs, concernant l'organisation du transport sur la période 2025-2035, celui-ci a fait l'objet de débat au sein de la commission et les élus font le constat de points importants.
·La volonté de maintenir un service de transport pour tous les élèves du primaire même pour les moins de 6 ans car bien souvent, il y a des fratries, donc des classes d'âge différentes au sein d'une même famille d'enfants scolarisés dans un même établissement.
·Une baisse constatée des utilisateurs des transports. Pour information à effectif constant, en tenant compte de la scolarité des enfants actuels, la projection serait de 21 enfants en 2025 et 14 en 2026.
·Des distances entre le domicile et l'école assez différentes (17 enfants à + de 2km, 27 entre 1et 2 km et 10 à moins d'1 km).

Sur préconisation de la commission et après discussion, il est proposé de :
·Pour la rentrée de septembre 2024, d'appliquer le tarif régional et de supprimer la gratuité,
·Conserver un service de transport scolaire sur la commune de Réguiny,
·Laisser la région Bretagne porter la consultation,
·Demander une organisation à la région Bretagne, en utilisant 2 véhicules légers de 8 places (qui pourraient faire deux tours en fonction de l'organisation définie) afin de se soustraire à la présence d'un accompagnateur. Ces véhicules pourraient également s'organiser à la suite de services régionaux (collèges ou lycées) et répondre à des besoins de dessertes plus fines du territoire sur des services organisés par la région Bretagne.
·De prioriser le transport des élèves les plus éloignés des écoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

7-ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame Sophie CAILLERE, Adjointe, expose :
Suite à la présentation du recensement des zones EnR sur la commune lors du Conseil Municipal du 19 février, une concertation du public a été réalisée du 26/02 au 27/03 selon les modalités suivantes : insertion dans le Réguiny Infos et sur le site internet ; registre mis à disposition en mairie pour recueillir les suggestions des administrés.
Aucune observation n'a été porté sur le registre.

Compte tenu de ces éléments, les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables retenues après la concertation sont les suivantes :
. Eolien : Parc existant "Le Landier du Rohallet"
. Solaire photovoltaïque sur toiture : En conformité avec le PLUi et sur l'ensemble du territoire communal
. Solaire photovoltaïque au sol : Parcelle ZS 8 - "Le Léren"
. Solaire photovoltaïque sur ombrière :

Référence cadastrale	Lieu
AB 101	Parking du stade de foot
AH 227 - 336	Parking de l'Intermarché
ZP 178 - 200	Parking du pôle médical
AM 9	Parking base de loisirs
AH 142 - 143	Parking de la salle des sports
AH 29	Parking du pôle petite enfance
AE 21	Parking rue Duguesclin
ZM 128	Ancienne déchèterie

. Méthanisation : Pas de zone spécifique retenue mais le développement reste possible

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues

8 - RÉSULTAT CONSULTATION - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Une consultation a été lancée pour les marchés de maitrise d'œuvre suivants :
-Rénovation énergétique de l'espace culturel
-Requalification des espaces publics du cœur de bourg

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er mars dernier, a étudié l'ensemble des plis reçus, assisté par M. Gwénolé TOUTAIN, chargé de projet Petites Villes de Demain.

Une première sélection a été effectuée parmi les candidatures.
<u>Rénovation énergétique de l'espace culturel</u> :
-Atelier d'Architecture du Bourgeais
-B3E
-Sandrine NICOLAS & Associés

Deux cabinets ont été invités à une audition pour présenter leur équipe, leurs références et leur offre financière :

Critères	B3E	Sandrine NICOLAS
Valeur technique (/60)	60	49
Prix (/40)	32,33	40
Note globale	92,33	89
Classement	1	2

Après concertation, la commission propose de retenir l'offre du cabinet B3E pour un forfait provisoire de rémunération de 30 000 € HT soit un taux de 12 %.

Requalification des espaces publics du cœur de bourg :
-ELAND
-INERMIS
-ARB'OREA PAYSAGES
-ARTOPIA
-BOITE A PAYSAGES

Les cinq cabinets ont été invités à une audition pour présenter leur équipe, leurs références et leur offre financière :

Critères	ELAND	INERMIS	ARB'OREA PAYSAGES	ARTOPIA	BOITE A PAYSAGES
Valeur technique (/60)	46	43	60	44	53
Prix (/40)	32,54	36,29	26,23	40	31,22
Note globale	78,54	79,29	86,23	84	84,22
Classement	5	4	1	3	2

Après concertation, la commission propose de retenir l'offre du cabinet ARB'OREA PAYSAGES pour un forfait provisoire de rémunération de 106 875 € HT soit un taux de 7,35 %.

9 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - EXTENSION DU CABINET PLURIDISCIPLINAIRE

Sophie CAILLERE, Adjointe, présente une proposition d'honoraires du cabinet BLEHER Architectes pour une étude de faisabilité relative à un projet d'extension du cabinet pluridisciplinaire.
Les professionnels de santé souhaitent créer une jonction entre le cabinet pluridisciplinaire et le cabinet médical et créer ainsi de nouveaux bureaux pour accueillir un quatrième médecin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'honoraires d'un montant de 4 680 € HT.

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.
Absent excusé représenté : Cédric JOSSO pouvoir à Corine LAMOUR, Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 18
Secrétaire de séance : Sophie PÉTRO

1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions pour les projets suivants :

- Rénovation énergétique de la médiathèque :
o Projet estimé à 280 000 € HT
o Soutien financier de l'Etat au titre du Fonds vert

- Chemin de mémoire :
o Projet estimé à 2 996 € HT
o Soutien financier du Département et du Ministère de la Défense

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions pour ces deux projets.

- Aménagement d'un pump track :
Ce projet représente un investissement important d'où la nécessité de mener une réflexion plus aboutie (choix emplacement, aménagements paysagers…) et lancer ensuite une consultation pour une mission de maitrise d'œuvre.
Mme Sophie CAILLERE fait remarquer qu'une activité « pump track » a été par 2 fois proposée aux jeunes dans le cadre du Pass'sport mais a dû être annulée faute de participants.

2 - DEVENIR DU BÂTIMENT CONTRÔLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose :
Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en mairie concernant la vente du bâtiment du contrôle technique cadastré AH 427 sise rue Anne de Bretagne.
Monsieur le Maire évoque le projet visant à acquérir et démolir le bâtiment et réaliser ainsi un regroupement parcellaire (AH 17, 19 et 20) en vue de la construction de logements sociaux qui serait confié à Morbihan Habitat.
La commune doit se positionner sur cette vente d'un montant de 93 500 € auquel il faut ajouter le coût de démolition et les frais afférents.
Sachant que Pontivy Communauté détient la délégation en matière de droit de préemption urbain, il conviendra au Conseil Communautaire de modifier la délégation accordée et ainsi permettre de déléguer le droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier (EPF).
Cela signifie que l'EPF financerait l'acquisition du bâtiment et les frais de démolition avant rétrocession à Morbihan Habitat.

Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 8 abstentions, la délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier.

3 - DÉMOLITION DU BÂTIMENT EX-CASERNE

Suite au choix de confier la mission de maitrise d'œuvre au cabinet Arb'Oréa Paysages pour la requalification des espaces publics du cœur de bourg, une réunion de lancement s'est tenue le 6 mai.

Plusieurs idées ont émergé dont celle de conserver le sémaphore et le garage attenant, renaturer l'espace, créer un espace de convivialité…
Monsieur le Maire invite à la discussion et plusieurs propositions ressortent : décoration du sémaphore, exposition de l'ancien véhicule des pompiers.
Jean Guillo demande ce qu'il adviendrait du matériel stocké dans le bâtiment, en cas de démolition.
Ø Des locaux se libèreront prochainement et pourront contenir le matériel du comité des fêtes.

Après ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de conserver le sémaphore.

4 - GROUPE SCOLAIRE / AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Lots	Entreprises	Montant marché HT	Montant avenant n°1	Montant avenant n°2	Montant avenant n°3	Nouveau montant HT
01	PIGEON	136 899,05 €	2 242,50 €	19 266,11 €	2 132,96 €	160 540,62 €
03	SCOB	510 000,00 €	9 973,77 €	2 400,00 €		522 373,77 €
09	SOPLAC	152 320,16 €	21 198,43 €			173 518,59 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 3 avenants pour un montant total de 25 731,39 € HT.

Jean-Michel LETELLIER, adjoint, intervient pour faire un point sur les travaux de construction du groupe scolaire :
- Suite au constat de malfaçons et d'infiltrations sur le bâtiment, des prélèvements ont été effectués sur la charpente et sont en cours d'analyse.
- Un devis pour la reprise complète de la couverture a été demandé du fait des défaillances de l'entreprise ECI, titulaire du lot n°4 – étanchéité végétalisée, qui n'a pas posé l'isolant prévu au marché, et qui depuis a cessé son activité (liquidation judiciaire).

Le surcoût lié à ces travaux supplémentaires sera pris en charge par l'assurance du cabinet SABA, maitre d'œuvre ou par l'assurance de l'entreprise en défaut

5 - TARIFS ALSH

Sur proposition du comité de pilotage ALSH, Monsieur le Maire suggère d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs comme suit à compter du 1er septembre 2024 :

Mercredis et vacances scolaires				
Tarifs	Tarif 1 QF<600	Tarif 2 600<QF<1000	Tarif 3 QF>1000	Tarif 4 Communes Extérieures
Journée avec repas	11,00 €	12,60 €	14,70 €	16,80 €
1/2 journée sans repas	5,25 €	6,30 €	7,35 €	9,00 €
1/2 journée avec repas	8,80 €	9,90 €	10,90 €	12,60 €
Pass'sport	3,00 €			
Pass'culture	5,00 €			
Garderie	2,60 €/heure (0,65 € par tranche de 15 min)			
Sortie 1/2 journée	En fonction de l'activité			
Sortie journée	En fonction de l'activité			
Stage sport et loisirs créatifs	En fonction de l'activité			

Par ailleurs, Sophie CAILLERE, adjointe, propose de réviser le tarif des séjours été, qui était jusqu'alors de 150 €. Au vu de l'inflation et après avis des communes de Radenac et Pleugriffet, elle suggère de le fixer à 160 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

6 - JURY D'ASSISES 2025

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

- M. Christian RIALLAND – 28 rue de la Fontaine
- M. Romain QUEMAT – 8 rue Jean-Pierre Calloch
- M. Philippe BONNIN – 13 Le Crano.

7 - PERSONNEL COMMUNAL : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics qui répondent aux conditions définies et de fixer comme suit, le montant de cette prime versée avant le 30 juin 2024.

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	450 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au prorata du temps de travail avec un minimum de 100 €.

8 - SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- FNACA : 250 €
- Brico Loisirs : 150 €
- APEL Ecole privée : 500 €
- ADMR : 2 682 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9 - AFFAIRES SCOLAIRES

Participation sorties scolaires

L'amicale laïque de l'école publique et l'APEL de l'école privée sollicitent une participation pour des sorties scolaires :

- La somme de 1 000 € (20 € x 50 élèves réguinois) sera versée à l'amicale laïque pour une sortie au parc de Branféré.
- La somme de 520 € (20 € x 26 élèves réguinois) sera versée à l'APEL pour un séjour en classe de mer à St Pol de Léon.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération générique actant le versement d'une subvention de 20 € par enfant réguinois participant au séjour d'une durée minimum de 2 jours.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Transport école privée / piscine

Dans le cadre d'une délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2016, Pontivy Communauté prend en charge le transport piscine à hauteur de 10 allers-retours par classe et par année scolaire.
La participation financière est versée à la commune et non à l'établissement scolaire. Toutefois, les dépenses liées à cette activité sont supportées par l'OGEC.
Cette participation n'a jusqu'alors pas été reversé à l'OGEC car incluse dans le contrat d'association.
Au vu des difficultés financières rencontrées par l'OGEC, Monsieur le Maire propose de reverser les participations reçues ces 4 dernières années soit la somme de 8 426 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le reversement des sommes perçues.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BREIZH DOUCEURS

BREIZH Douceurs, petite entreprise de fabrication artisanale de produits bretons tels que les crêpes, galettes, caramels beurre salé, etc... s'installe dans votre ville.
La vente se fera uniquement à emporter.
L'ouverture des locaux est prévue le samedi 6 juillet 2024 à 9h à l'adresse suivante :

BREIZH Douceurs
Nadine PELLO, Maître artisan crêpier
1 Rue De Korrigans
56500 Réguiny
Tél : 06 78 90 34 35
Mail : breizhdouceurs@gmail.com

L'ASTUCE ELECTRIC ET SANITAIRE

LAEES
L'ASTUCE ELECTRIC ET SANITAIRE

Lattusi cédric
LAEES
L'astuce Electric et Sanitaire

06.26.81.52.47

Installation Neuf et Rénovation en électricité
Installation Plomberie toutes sanitaires
Ventilation et Domotique
Chauffages électrique

56500 REGUINY

lastuce.lattusi@gmail.com

Agenda

21/07 - GRAND LOTO organisé par l'Amicale des Anciens, salle multifonctions
30/07 - Don du Sang, salle multifonctions
30/08 - Forum des Associations, salle omnisports
01/09 - Randonnée pédestre organisée par l'Association Saint Clair Basket
10/09 - Réunion mensuelle de l'Amicale des Anciens
15/09 - Course championnat de Bretagne mini buggy
19/09 - Réunion mensuelle Sociétale
20/09 - Assemblée Générale de l'Amicale Laïque
02/10 - Don du Sang, salle multifonctions
06/10 - Loto de l'Amicale des Anciens, salle multifonctions
12/10 - Foulées Réguinoises et couscous dansant
15/10 - Repas de l'Amicale des Anciens
17/10 - Réunion mensuelle SOCIETALE
18/10 - Plats à emporter, Amicale Laïque

LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CARTES SUR TABLE

Reg'en scène a produit son spectacle "Voulez vous" les 15 et 16 juin!
Les spectateurs ont été plus que ravis de la prestation de cette troupe musicale amatrice qui a su réunir les talents de chacun de ses membres pour offrir un spectacle de qualité !
Et Reg'en scène ne s'arrête pas là ! La troupe se déplacera pendant deux ans sur les communes environnantes pour continuer à produire "Voulez vous" tout en préparant son nouveau spectacle qui vous sera révélé en juin 2026 !
Tous ses membres vous remercient chaleureusement pour vos retours et encouragements !
Prochaine date : samedi 23 novembre au théâtre des halles à Pontivy.
Renseignements par mail regenscene@gmail.com

MUSÉE LES SANGLOTS LONGS

A Réguiny, le riche musée "Les sanglots longs" sur la seconde guerre mondiale.
Le week-end des 18 et 19 mai, pour fêter les quatre-vingts ans du débarquement, Françoise Le Breton ouvrait grandes les portes de son musée et proposait boissons, gâteaux et jeu en extérieur.

"Les sanglots longs" recèle bien des pépites, objets mis en scène, témoignages sur la résistance locale, costumes, radios... Tout prenait sens grâce aux quatre visites guidées que Françoise animait avec beaucoup de passion et d'érudition, insistant sur la place des femmes dans la résistance dont Annick Pizigot, courageuse et jolie Locminoise.
Un trésor à notre porte.

SAINT CLAIR BASKET

La randonnée pédestre organisée par l'association se déroulera le DIMANCHE 1er SEPTEMBRE en matinée.
2 circuits 6 et 11 kms. Départs entre 8 h et 10 h. 5 €.
On compte sur vous !

ÉCO-FÊTE DE L'ÉCOLE

29 JUIN
11h - 18h

Organisée par l'amicale laïque en partenariat avec Gas'Breizh

Samedi 29 juin, dans un cadre bucolique, à l'ombre des arbres au bord de l'étang, a eu lieu la fête de l'école publique.

Durant un spectacle de près d'une heure les enfants ont présenté leurs travaux de l'année sur le thème 'voyage autour du monde' avec des chants et poèmes sur les régions travaillées en classe.

En partenariat avec l'association Gas'Breizh, association d'amitié franco-malgache en Bretagne, un repas a été partagé avec 120 personnes et certains ont commandé des plats à emporter.

En adéquation avec le label éco-école, la fête s'est déroulée avec le minimum d'impact environnemental possible : guirlandes de fanions en tissus confectionnées par les parents d'élèves, nappes en tissu si besoin, vaisselle lavée par les participants dans la bonne humeur.

Pour animer cette journée, l'indémodable pêche à la ligne a ravi les enfants et la tombola a fait de nombreux heureux.
Pour rendre le moment convivial, l'association a fait le choix de proposer des jeux gratuits ; olympiades, jeux en bois, porteurs, draisiennes, espace détente avec des poufs, livres et boîtes sensorielles.
Petits et grands étaient enchantés de cette journée !

OLYMPIADES DU RÉSEAU DE ROHAN

La semaine du 24 au 28 juin, l'ensemble des écoles du réseau de Rohan, dont Réguiny fait partie, ont participé à des olympiades.

Celles des élèves de maternelle ont eu lieu durant la matinée du mardi 25 juin, ici même, à Réguiny, tout autour de l'école. Plus d'une centaine d'enfants des 6 écoles étaient réunis pour participer à différents ateliers organisés par les enseignants mais menés par les élèves de CM de l'école: lancer, course, parcours sportifs, GRS,... Le tout dans une ambiance chaleureuse et amicale. Cette matinée s'est conclue par un agréable pique-nique à l'ombre des arbres.

Même ambiance pour les olympiades des élèves du CP au CM2 qui ont eu lieu toute la journée du jeudi 27 juin, à Bréhan. Des dizaines d'ateliers de toutes sortes étaient proposés à plus de 300 élèves en extérieur et en intérieur (tir à l'arc, basket, course, foot,...).
Tous les enfants sont rentrés ravis (et porteurs d'une médaille !).
Un évènement à reproduire les prochaines années !

FORUM DES ASSOS

2024

VENDREDI 30 AOÛT

Salle Omnisports de Réguiny

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

17h30 à 20h

Associations sportives
Associations culturelles et artistiques
Activités communales périscolaires,
Conservatoire de musique,
Piscine
Association d'aide à la personne